

Activités Sociales et Culturelles

C'est quoi les ASC ?

- des activités au bénéfice du personnel
- en vue d'améliorer les conditions d'emploi, de travail et de vie
- le CSE assure, contrôle ou participe à la gestion des ASC dans l'entreprise



Union Sociale

- Union Sociale de SCOP et des SCIC = une ligne sur le bulletin de salaire (0,4% du salaire brut)

(c'est là) →

Famille
Assurance chômage
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.
Union sociale
Autres contributions dues par l'employeur
Autres contributions dues par l'employeur
Autres contributions dues par l'employeur

- des droits encore trop peu utilisés ...
en 2022 : **15 507 €** de prestations pour **19 763 €**
de cotisations soit un ratio de **78%**
(**11 276 €** de prestations en 2021)



Un budget ASC complémentaire ?

- à Oxalis :
 - cotisation Union Sociale de 0,4%
 - budget complémentaire équivalent à 0,15% en 2022
- ⚠ ce budget complémentaire est pris sur le budget mutualisé : les CAPE participent mais n'en bénéficient pas
- un total de 0,55% de la masse salariale = en dessous de la moyenne nationale (0,8% de la masse salariale)



Un budget ASC complémentaire ?

Les demandes du CSE :

- faire apparaître le budget complémentaire sur les bulletins de salaire →  OK
- augmenter le budget (Union Sociale 0,4 + complémentaire 0,3) à 0,7% de la masse salariale en 2023 →  demande soumise par l'employeur à une consultation préalable et large des salarié·es



Un budget ASC complémentaire ?

Pourquoi augmenter le budget ASC ?

- un montant faible : sur un SMIC mensuel à 1700 € bruts
 - 0,1% = 1,70 € de cotisations
 - 0,2% = 3,40 € de cotisations
 - 0,3% = 5,10 € de cotisations
- une cotisation et non une contribution → c'est du salaire
- ce n'est plus prélevé sur le budget mutualisé
 - les CAPE ne cotisent plus pour un droit qu'ils n'ont pas
 - un budget en moins pour la structure
- un partage égalitaire / solidaire
 - cotisation en fonction des revenus
 - redistribution égale pour tou·te·s



La proposition du CSE

- consulter les salarié·e·s sur le sujet - en ligne
- OK pour passer à 0,7% en 2023 ?
- puis à 0,8% en 2024 ?
- échanger avec vous pour décider ensemble de l'utilisation de ce budget : chèques culture, panier et fête de fin d'année, ...
- budget 2022 $\approx$ 8000 €
- si on passe à 0,7% en 2023 $\approx$ 16 000 €



Le groupe de travail 😊

- Anne Dubreil
- Gaël Tanguy
- Matthieu Hubert
- Séverine Imbert (jusqu'à début 2023)

7 réunions en 2022, 3 en 2023

Rejoignez nous 😊

